

Conditions d'éligibilité

Bureau National

Chaque liste comporte 20 titulaires et 10 suppléants. Toute liste devra présenter des candidats issus d'au moins 7 régions différentes. (Statuts art 11)

Un membre de la Commission d'Arbitrage en exercice, ou ayant quitté ses fonctions moins de 6 mois avant la date du premier tour ne peut être candidat au Bureau National ou à la Présidence Nationale. (Statuts art 16)

Peuvent être candidats au sein d'une liste les personnes répondant aux conditions cumulatives suivantes (Statuts art 4, RI art 1) :

- Etre âgé de 16 ans au moins et de 32 ans inclus au plus (au jour du premier tour)
- ➤ Etre adhérent du Mouvement Démocrate à jour de cotisation de l'année en cours ou de l'année précédente (2015 ou 2016, année civile) ainsi que les adhérents 2014 à la condition qu'ils se soient mis à jour de cotisation.
- > Etre adhérent au Mouvement Démocrate au moins 90 jours avant la date du premier tour

Fait foi le fichier d'adhérents fourni par le Mouvement Démocrate à la Commission d'Arbitrage.

Ce fichier est arrêté au 22 novembre 2015.

Présidence Nationale

Les candidats à la Présidence sont ceux figurant en tête des listes candidates au Bureau National, chaque liste ne pouvant comprendre plus d'un candidat à la Présidence. Est proclamé président le candidat figurant en tête de la liste arrivée en tête du scrutin. (Statuts art 9)

Les candidats à la Présidence Nationale doivent être majeurs au jour de la prise de fonction. (Statuts art 9)